

SIGNATURE DU CONTRAT D'ACQUISITION DU POLE TELEVISION DU GROUPE LAGARDERE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

Après avoir obtenu les avis des instances représentatives du personnel des sociétés concernées, Lagardère et le Groupe M6 ont signé ce jour le contrat d'acquisition du pôle Télévision du Groupe Lagardère (hors Mezzo).

La réalisation de l'opération reste conditionnée à l'agrément du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et des Autorités de Concurrence.

Le prix de l'opération s'élèverait à 215 M€ (valeur d'entreprise), payable à la date de réalisation définitive.

Neuilly-sur-Seine le 24 mai 2019